



Password : W2SAYN



VOIE ELECTRONIQUE
Région de Bruxelles-Capitale

Nos réf. :
29/04/2024/BE/AUT/1.940.523/BWI/DFO/

FONDS DU LOGEMENT DE LA
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Monsieur Didier DUPONT
Rue de l'Eté 73
1050 Ixelles
Email:P0089.trefles3@fonds.brussels

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation
N° de dossier : [MIC/1B/2024/1940523]
Votre contact : Fokan Damien - Gestionnaire de permis d'environnement
Tél: 02/775 79 07
E-mail: dfokan@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

FONDS DU LOGEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - S.C.R.L.
Rue de l'Eté 73 - 1050 Ixelles

Lieu d'exploitation : Rue des Trèfles 77 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 1822683

Demande de modification de permis ayant pour objet : la modification du transformateur statique et de la gestion des eaux pluviales

Monsieur,

Après examen de votre demande de transformations et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet :

- L'augmentation de la puissance du transformateur statique n'est pas de nature à augmenter les incidences de l'exploitation sur l'environnement et la sécurité du public. De plus, la note explicative démontre que, de par sa nouvelle localisation, le transformateur statique sera suffisamment éloigné de tout logement pour pouvoir respecter la norme de 0,4 µT (microTesla) en exposition permanente sur une moyenne de 24 heures, dans les locaux où des enfants de moins de 15 ans sont susceptibles de séjourner.
- La modification du projet demande également à pouvoir rejeter les eaux pluviales des balcons à l'égout plutôt que les infiltrer dans le sol (tel que prévu par le projet initial). Le demandeur justifie cette modification par le fait qu'il ne pourra garantir l'absence d'utilisation de produits d'entretien dangereux pour l'environnement et de par ce fait, l'absence de pollution du sol et des eaux souterraines. Cette modification est acceptable vu qu'elle permettra de minimiser les risques de pollution du sol et des eaux souterraines induites par l'entretien du site et vu que les surfaces des balcons du projet sont minimes au regard des autres surfaces du projet, limitant ainsi les volumes rejetés à l'égout.

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande (dont la modification de la gestion des eaux pluviales en prévoyant que les eaux pluviales des balcons soient envoyées directement à l'égout plutôt qu'être infiltrée dans le sol) et joignons ces informations à votre dossier.



Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous (les installations concernées par la présente décision apparaissent gras) :

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe				
68B	Parking couvert	69 voitures + 3 motos Total : 72 emplacements	1 B				
132A	Pompes à chaleur	<table border="1"> <tr> <td>2 X</td> <td>Puissance: 19 kW Fluide: R744: 8,6 kg Tonne eq. CO2: 0,0086</td> </tr> <tr> <td>10 X</td> <td>Puissance: 45,7 kW Fluide: R744: 20 kg Tonne eq. CO2: 0,02</td> </tr> </table>	2 X	Puissance: 19 kW Fluide: R744: 8,6 kg Tonne eq. CO2: 0,0086	10 X	Puissance: 45,7 kW Fluide: R744: 20 kg Tonne eq. CO2: 0,02	3
2 X	Puissance: 19 kW Fluide: R744: 8,6 kg Tonne eq. CO2: 0,0086						
10 X	Puissance: 45,7 kW Fluide: R744: 20 kg Tonne eq. CO2: 0,02						
148A	Transformateur statique	800 kVA	3				
179	Bassins d'orage	<ul style="list-style-type: none"> • 66,3 m³ • 31,7 m³ 	3				

Dès que les nouvelles installations sont mises en œuvre, elles doivent être conformes aux plans cachetés en date du 29/04/2024.

- Annexe 4 : plan des installations
- EL22124-169_Cabine HT_Ind.A : Trèfles lot3 – rue des Trèfles – 1070 Anderlecht - Cabine haute tension 800 KVA

La date d'échéance de la présente décision est la même que celle de votre permis d'environnement de base.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours. Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4. La date de la décision à indiquer sur les affiches est celle de ce présent courrier.

Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.48) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence **1822683** octroyé à FONDS DU LOGEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE situé Rue de l'Eté 73 à 1050 Ixelles a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le**/04/2024** pour des installations situées à :

Rue des Trèfles 77, 1070 Anderlecht

Référence BE : 1.940.523

Nature de l'activité économique : Exploitation d'un immeuble de logements comprenant une crèche et un commerce

Installations concernées :

N°rub.	Nature des Installations	Puissance, capacité, quantité	Classe
148 A	Transformateurs statiques	800 kVA	3

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale du
(*jour*) au (*jour*) entre (*heure*) et
(*heure*).

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le
(*date de fin de l'affichage + 30 jours*)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

Le présent avis est affiché du au

par (*Nom, prénom*) :

Signature :

BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie **1822683** toegekend aan FONDS DU LOGEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE gelegen Rue de l'Eté 73 te 1050 Ixelles werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend op/04/2024** voor de uitbating gelegen:

Klaverstraat 77, 1070 Anderlecht

N° BIM: 1.940.523

Aard van de economische activiteit: Uitbating exploitatie van een woongebouw met een kinderdagverblijf en een hande

Betrokken inrichtingen:

Rub. nr	Aard van de inrichtingen	Vermogen, capaciteit, hoeveelheid	Klasse
148 A	Statische transformator	800 kVA	3

Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur, van(dag) tot (dag) tussen(uur) en(uur).

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op(datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot.....
door (naam + voornaam):

Handtekening: